

Le procès prud'homal : preuves et prescriptions

Informations pratiques

Octobre 2024

Droit du travail

Le public : Avocats

Niveau : 2

Objectifs :

- Connaître les règles régissant le droit probatoire et de la prescription entourant le procès prud'homal

La méthode :

Support powerpoint, cas pratiques, échanges

Informations importantes :

Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Toutes les dates

18/10/24 La Rochelle
08/11/24 Tours
06/12/24 Orléans

Durée : 1 journée

Tarif : 170 euros


(hors abonnements et jeunes barreaux)

Modalités : inscriptions au plus tard à J-15*

Intervenants:

Maître Damien CHENU, Avocat au barreau de Tours, Maître de conférences à l'Université d'Orléans
Monsieur Alexandre DAVID, Président de la Chambre Sociale de la Cour d'Appel d'Orléans

Informations et réservations :

 05.49.88.88.24

 www.avocats-ecoa.fr

formation.continue@avocats-ecoa.fr

* les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre suffisant de participants

Suivez l'ECOEA sur les réseaux sociaux :

 CRFPA Ecole du Centre Ouest des Avocats (ECOEA)

 @EDACentreOuest

Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats des Cours d'Appel d'Angers, Bourges, Orléans et Poitiers